

Le Monde 8/6 p. 4

La politique sociale européenne fera partie des priorités de la présidence française de l'UE

Paris veut faire adopter, au cours du second semestre, un agenda social ambitieux

Devant le conseil des ministres européens du travail et des affaires sociales, la ministre française Martine Aubry a présenté, mardi 6 juin, ses

priorités pour la présidence de l'Union, que la France exercera à partir de juillet. Rappelant l'importance pour la France de l'agenda social,

qui doit être adopté au sommet de Nice, en décembre, elle a défendu la mise en place d'une politique sociale européenne « autonome ».

LUXEMBOURG

de notre envoyé spécial

Promouvoir une Europe plus créatrice d'emplois de qualité ; avancer dans la construction d'une Europe plus solidaire et doter l'Union d'un agenda social afin de guider son action au cours des cinq prochaines années : telles seront, dans le domaine de la politique sociale, les priorités de la présidence de l'Union, que la France exercera au cours du prochain semestre. Ces priorités ont été présentées par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité du gouvernement de Lionel Jospin, devant le conseil des ministres des Quinze qui s'est tenu, mardi 6 juin, à Luxembourg.

« Depuis le sommet européen de Luxembourg, la politique sociale européenne existe de façon autonome », affirme M^{me} Aubry, apparemment convaincue qu'à côté des politiques nationales, le processus ainsi engagé par les Quinze en novembre 1997 au niveau communautaire contribue de manière appréciable à l'amélioration de la situation de l'emploi. Après deux ans et demi d'existence, ce processus de Luxembourg arrive à mi-parcours. Il conviendra donc d'évaluer la coopération ainsi entreprise (pertinence des programmes nationaux d'emploi, résultats obtenus grâce à l'échange de bonnes pratiques...), mais aussi de préparer les lignes directrices sur lesquelles s'appuieront les programmes nationaux de 2001. Afin de tenir

compte de la stratégie approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement à Lisbonne en mars, celles-ci devraient, selon la France, s'enrichir de nouveaux objectifs plus concrets et quantifiés : « Je pense aux emplois dans les services, à l'égalité entre hommes et femmes, aux nouvelles technologies, aux stratégies locales d'emploi », a expliqué M^{me} Aubry, qui a rappelé l'objectif

formation continue – pour que la nouvelle organisation du travail ne rende pas le statut des salariés plus précaire. Sous cette tête de chapitre, la France souhaite également que soit adoptée, en renforçant la proposition de la Commission, la directive sur l'information et la consultation des travailleurs au niveau national.

M^{me} Aubry s'est montrée, en re-

une condition nécessaire si l'Union veut retrouver le plein emploi, alors qu'elle va être maintenant confrontée au noyau dur des chômeurs, qui connaissent un cumul de difficultés. Lors du Conseil européen de Nice, la France s'efforcera de faire adopter une série d'objectifs – accès au logement, aux soins... – qui serviront ensuite de base aux plans nationaux. M^{me} Aubry, qui entend que les organisations non gouvernementales (ONG) soient associées à ces travaux, les a invitées à participer au conseil informel des ministres qui se tiendra à Paris le 8 juillet.

Une directive contre la discrimination raciale

Conformément aux orientations fixées par le traité d'Amsterdam (article 13), l'Union européenne (UE) est en train de se doter d'une législation contre la discrimination raciale. La première directive, qui concerne « la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique », a été approuvée par les ministres des affaires sociales des Quinze, mardi 6 juin à Luxembourg. Une deuxième directive visant plus particulièrement les discriminations en matière d'emploi devrait être adoptée au cours du second semestre sous présidence française, ainsi qu'un « programme d'action » (la Commission européenne propose de le doter de 100 millions d'euros sur six ans) afin d'appuyer les efforts des états membres pour une application effective des deux textes. La plupart des Etats membres possèdent déjà dans leurs législations nationales des dispositions visant à lutter contre la discrimination raciale et les directives européennes. – (Corresp.)

fixé à Lisbonne d'un taux d'emploi global proche de 70 % d'ici à 2010, contre 61 % aujourd'hui.

La France souhaite que soient renforcées les dispositions des lignes directrices portant sur l'« adaptabilité » des entreprises et de leurs travailleurs aux changements économiques et technologiques. Il s'agit d'allier flexibilité et sécurité, de trouver les moyens – notamment par la

vanche, plutôt pessimiste quant à la possibilité de débloquer la directive instaurant un statut de société commerciale européenne. Le débat, qui oppose en particulier l'Espagne à l'Allemagne, bute sur les modalités d'association des salariés à la gestion de leurs entreprises.

La construction d'une Europe plus solidaire passe par la lutte contre les exclusions. Celle-ci est

L'AVENIR DES RETRAITES

C'est sous la présidence française que devraient être également adoptés la directive contre la discrimination dans l'emploi ainsi que le programme d'action communautaire pour lutter contre les discriminations. En matière de protection sociale, la ministre, tout en sachant qu'il s'agit là d'un domaine relevant des compétences nationales, a l'intention d'engager un débat sur l'avenir des retraites.

Enfin, l'adoption en décembre à Nice d'un agenda social couvrant les cinq années à venir, préparé en étroite liaison avec les Parlements, les partenaires sociaux, les ONG, devrait permettre, a expliqué Martine Aubry, de conceptualiser le modèle social européen, d'afficher les étapes de la politique que les Quinze entendent mener.

Philippe Lemaître